

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04899

Numéro SIREN : 808 502 686

Nom ou dénomination : A.F.S.

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 9520

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 196	2 518	678	1 041	363	34.85
	Autres immobilisations corporelles	21 483	6 333	15 150	9 236	5 914	64.03
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		24 679	8 851	15 829	10 277	5 551	54.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	6 344		6 344	3 500	2 844	81.26
	En-cours de production de biens	4 355		4 355		4 355	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				6 086	6 086	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	143 919	1 624	142 295	153 324	11 029	7.19
	Autres créances	41 710		41 710	28 165	13 545	48.09
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	162 763		162 763	49 321	113 441	230.00
	Charges constatées d'avance (3)	1 190		1 190	222	967	435.23
	Total III	360 280	1 624	358 656	240 618	118 038	49.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		384 960	10 475	374 485	250 896	123 589	49.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000		2 000			
	Réserves						
	Réserve légale	200		200		8 552	100.00
	Réserves statutaires ou contractuelles			8 552			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	109 240				109 240	
	Report à nouveau	213		35 185		35 398	100.61
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 538		65 291		28 753	44.04
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	147 765		111 227		36 538	32.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	94 537		1 798		92 740	NS
	Concours bancaires courants	469		208		261	125.32
	Emprunts et dettes financières diverses	25 778		29 837		4 059	13.60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 169		49 910		14 259	28.57
	Dettes fiscales et sociales	40 487		25 199		15 289	60.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 280		32 718		31 438	96.09
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	226 720		139 669		87 051	62.33
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	374 485		250 896		123 589	49.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 224 179 139 456

A.F.S.

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 RUE JEANNE FAILLANT

33370 SALLEBOEUF

808 502 686 RCS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un,

Le trente juin,

A dix heures passées de trente minutes,

Monsieur Olivier Fos,

demeurant 5b chemin de Rejouit 33650 SAUCATS,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.F.S.,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Olivier Fos, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

af

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 877 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à 36 538 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 538 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	-213 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	36 325 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	36 325 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 :

Convention antérieure reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé

Le 31 décembre 2020, le compte courant créditeur de Monsieur Olivier Fos s'élevait à 25 778 euros, étant précisé que ce compte ne fait pas l'objet d'une rémunération.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 41 462 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 19 533 euros
- Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 2 580 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Olivier Fos

SARL A.F.S.

1 rue Jeanne Fallant

33170 SAINT-BOËUF

tel 06 21 00 20 96

Siret 808 502 686 00013 N° E 43332

df

A.F.S.

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 RUE JEANNE FAILLANT

33370 SALLEBOEUF

808 502 686 RCS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à 36 538 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 538 euros
Auquel s'ajoute : Le report à nouveau antérieur	-213 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	36 325 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	36 325 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Gérance

SARL A.F.S.
2 rue Jeanne Faillant
33370 SALLEBOEUF
Tél : 06 23 00 20 96
Siret : 808 502 686 00013 APE 4333Z

CF